

Résolution adoptée

Séance plénière du 10 février 2026

« *Quartiers urbains populaires* : parlons solutions ! »

Déclaration du groupe des Non-inscrits

Lorsque l'on parle des quartiers urbains populaires, trop souvent, il est coutume de parler de problèmes au détriment des solutions, d'urgence en lieu et place de solutions durables.

Cette résolution, portée par notre assemblée, nous invite justement à changer de regard. Elle nous rappelle une chose essentielle : dans les quartiers populaires urbains, il existe des femmes et des hommes qui, chaque jour, innovent, créent, éduquent, entreprennent.

En effet, ce sont des mères, des entrepreneurs, des artistes, des éducateurs qui transforment l'écologie, la culture, le tissu associatif, l'emploi qui sont des véritables leviers d'émancipation.

Ces initiatives disent une chose simple comme l'indique la résolution : les quartiers populaires ne demandent pas de l'assistance mais plutôt de la confiance, de la stabilité, de l'équité.

Notre République doit garantir une effectivité des droits à tous ses citoyennes et ses citoyens d'où u'ils viennent et d'où qu'ils soient. Et, c'est pourquoi les politiques publiques en faveur de ces quartiers doivent être co-construites entre les pouvoirs publics et les habitants.

Cette résolution nous engage collectivement : L'Etat, les collectivités, la société civile, les entreprises et les citoyens.

Notre groupe se félicite que le CESE s'engage à travers cette résolution à intégrer dans ses avis et travaux la double dimension territoire et équité et à valoriser l'engagement de toutes les composantes de la société civile des quartiers urbains populaires en relayant la voix des acteurs actrices de terrain qui contribuent à l'attractivité de ces territoires.

Nous remercions les rapporteurs, l'administration et les membres de ce groupe de travail pour ce texte.

Le groupe vote cette résolution.